

Une solution pour les déserts médicaux



Une solution pour les déserts médicaux

Communiqué du Sénateur Franck Montaugé

«Dans le cadre de l'examen prochain du projet de loi Organisation du système de santé, je soutiendrai avec mon groupe un amendement visant à ce que la dernière année d'études de troisième cycle des étudiants en médecine soit une année de pratique ambulatoire en autonomie, réalisée en cabinet ou en maison de santé, dans les zones manquant de médecins généralistes et de certains spécialistes», indique le sénateur du Gers, Franck Montaugé.

«Ce dispositif, validé par la commission des affaires sociales du sénat et transpartisan, a été discuté avec les représentants des professionnels. Il sera très probablement adopté par le sénat.»

«Si le Gouvernement l'accepte, après son adoption par le Sénat, il permettra par le déploiement immédiat de plusieurs milliers de professionnels de santé de répondre aux problèmes de démographie médicale rencontrés par de nombreuses communes gersoises.»

Examen en séance publique à compter du 3 juin prochain